



**24 octobre 2019 : Journée nationale
d'action dans les services de santé**

2ème anniversaire de l'accord social du 25 octobre 2017: Aucune raison de faire la fête !



*L'accord social du 25 octobre 2017 prévoyait toute une série de nouveaux droits pour les travailleurs des services de santé fédéraux (hôpitaux, soins à domicile, les maisons médicales,...). Cependant, un accord nécessite d'être mis en œuvre. Pour le gouvernement, cela signifie qu'il doit libérer les budgets promis. Pour les syndicats et les employeurs, cela signifie un engagement à conclure des conventions collectives de travail qui traduisent les accords conclus en de véritables droits pour les travailleurs. Autrement, tout accord social restera **lettre morte**.*

Vous avez droit à un meilleur salaire !

L'introduction de la nouvelle classification de fonctions IFIC dans le secteur est un fait. L'implémentation de cette nouvelle classification de fonctions ne s'est pas déroulée sans difficulté. Elle établit les bases de la rémunération de tous les travailleurs du secteur pour les décennies à venir. Ce modèle de classification entame déjà sa première phase d'entretien. La phase 2 - et donc un nouveau % d'évolution - du modèle salarial était prévue pour le 1er janvier 2020. Malheureusement, les employeurs des hôpitaux refusent de signer la convention collective de travail relative au rapportage salarial IFIC malgré que celle-ci soit prête depuis des mois. Cette CCT est indispensable pour évaluer - **en toute transparence** - le coût de la première phase et pour préparer la deuxième phase. C'est une réelle mascarade ! Il sera impossible de faire un nouveau pas vers une augmentation du pouvoir d'achat pour le personnel des services de santé fédéraux d'ici le 1er janvier 2020...alors que les budgets prévus (15 millions d'euros en 2019 et 15 millions d'euros en 2020 pour la phase 2) vont être versés sur les comptes des institutions. **C'est inacceptable !**

Vous avez le droit de savoir à temps quand vous devez travailler !

La prévisibilité des horaires est un réel combat depuis des années pour la CGSLB. C'est un exercice difficile, surtout lorsqu'il y a une pénurie de personnel. L'accord social prévoyait une amélioration de la planification et de la transmission des horaires en échange d'un assouplissement des règles de planification. **Cet accord est resté lettre morte.**

Toute personne qui travaille a droit à deux semaines consécutives de vacances. Vous aussi non ?

L'accord social prévoit aussi le droit pour les travailleurs à **2 semaines incluant 3 week-ends** de jours de congé consécutifs. Dans de nombreuses institutions, c'est déjà le cas. Pourquoi ne pas garantir ce droit à tous les travailleurs du secteur ? La convention collective de travail à ce sujet est prête depuis longtemps. Les employeurs refusent de la signer. **C'est incompréhensible.**

Manque de main-d'œuvre ? Combien de personnes à temps partiel aimeraient travailler plus ?

Depuis des années, il y a une pénurie de personnel dans le secteur des soins de santé. L'accord social prévoyait des pistes de solution : **le droit pour les travailleurs à temps partiel d'augmenter leur temps de travail et le droit de convertir leur contrat à durée déterminée en durée indéterminée.** Donner aux travailleurs à temps partiel davantage de possibilités d'occuper un emploi à temps plein permettrait d'augmenter leurs revenus mais aussi d'accroître la sécurité de l'emploi et donc l'attractivité du secteur. Deux mesures simples qui peuvent créer une situation « win-win » tant pour l'employeur que pour les personnes concernées. **Qu'attendons-nous pour les réaliser ?**

Efficacité, économies d'échelle, diminution des coûts... Vous voyez déjà le programme?

La formation des réseaux hospitaliers est sur les rails. En soi, cela n'est pas nécessairement une mauvaise chose. Cependant, cela comporte **certains dangers**: fusion de services, sous-traitance éventuelle d'activité, transfert vers d'autre institution,... **Nous demandons simplement que tout ce processus puisse être accompagné et discuté avec les représentants des travailleurs dans le cadre d'une consultation globale au niveau du réseau.** L'accord social a mis en place un groupe de travail qui a réussi à produire un texte... Seuls les employeurs refusent de le signer. **Comprenne qui pourra.**



Vos droits : Who cares?

La CGSLB est un syndicat qui **privilégie le dialogue et la concertation**. Si des négociations aboutissent à des engagements ceux-ci doivent être respectés surtout s'ils font partie d'un accord social. Deux ans après la signature de cet accord, **plusieurs mesures sont restées lettre morte**. Nous devons malheureusement constater que la concertation à elle seule ne suffira pas. **Le malaise est trop profond. Nous appelons donc à une action nationale le 24 octobre** dans toutes les institutions afin d'**ouvrir les yeux des employeurs et leur faire comprendre que, pour les travailleurs, c'en est trop !**

~~Des mois...~~ pardon, des années sans résultats...

ÇA SUFFIT ! Y'EN A MARRE!